



Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc souhaite tout d'abord rappeler son profond attachement

accompagnement de l'action des Etats et ce, dans le respect absolu de leur souveraineté, de leur unité nationale et de leur intégrité territoriale ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, conformément aux buts et principes, énoncés dans leurs chartes respectives.

Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

La Justice constitue une priorité majeure et bénéficie d'une attention particulière au Royaume du Maroc. Elle représente, en effet, le support essentiel de tout projet, - , - - - 1- , - - - - ) - 1 ) - ) -1 - , - objectifs fixés par le Royaume du Maroc.

) - - 1 ) / - - ) - , ) ) -1 ) ) 1 , , - loi n° 02.23 relatif à la constitutionnant un prélude majeur pour l'exercice du droit de recours à la justice, et organisant la relation entre le citoyen et la justice, afin de réaliser la sécurité juridique des citoyens, groupes et individus.

- / ) , - , ) - , - 1 ) - 1- - , ) 1 - marocaine, de par les interactions et la coopération positives et l'interaction des membres de la Commission de justice, de législation et des droits de l'Homme à la Chambr, - - - ) 1 1 ) - 1 - . 1 , ) 01 1 - de cette Chambre, plus de 1160 amendements, un record.

Monsieur le Président,

Les avancées que connaît le Maroc au niveau de son système juridique et judiciaire 1/ - , - 1 - - - ) ) - 1 - 1- 1 - ) revendications sociétales importantes et urgentes, compte tenu des évolutions observées dans la République, et la capacité du législateur marocain à mettre en - - , 1 11 , - ) 1 1 ) ) 1 - - 0) 1) 1 , - ) - ) juridique national avec les normes internationales auxquelles le Maroc a souscrit.

Je vous remercie pour votre attention.